

RÉPUBLIQUE RWANDAISE

PRÉFECTURE DE KIBUNGU

Kibungu, le 22 janvier 1962.-

N° 119 /T.P.2/02/DH.-

M

Objet : Loyer maison
Cemubac Gishari.

C.P.I. à Monsieur le Haut Représentant de la
Belgique au Rwanda à Kigali.-

à Monsieur le Ministre de la Santé
Publique à Kigali.

KIBUNGU



4993

A Monsieur le Ministre des
Affaires Techniques

à KIGALI.-

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
qu'un sujet britannique désireux d'exercer une activité commer-
ciale à Rwamagana, m'a demandé de louer une des maisons de
l'ancien Cemubac à Gishari.

Plusieurs de ces maisons sont inoccupées -
Je suppose que dans un avenir immédiat une occupation complète
n'y est pas prévue.

Si une de ces maisons pourrait être louée,
nous pourrions récupérer les frais d'entretien des autres
maisons qui s'y trouvent.

Dans l'affirmative, je vous prie de me fixer
les conditions.-

Visa de l'A.T.,
G. De Weerd.-

Le Préfet,
Habimana Jean.-